



CONSEIL MUNICIPAL D'OFFLANGES

PV REUNION DU 04 JUILLET 2023

Présents :

Mme GERARDIN Ludivine - MM. BARBIER Cédric - CHAUCOUVERT Bruno – COMTE Claude - GUELLE Jean Marie, Alexandre LENOBLE - JACQUOT Gilbert – THABARD Jean Claude – THABARD Nicolas – VINCENT Thierry.

Excusés : GRAS Jean Michel (pouvoir à Alexandre LENOBLE)

Invités : MME PIANNET, représentante de l'ONF – M. SIMON Ludovic, représentant des Carrières de Moissey

Secrétaire de séance : Nicolas THABARD

Ouverture de séance à 19h.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 JUIN 2023

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité. (10 pour)

Arrivée de Cédric BARBIER à 19h08

2. AVENANT DU CONTRAT DE FORTAGE AVEC LA CARRIERE DE MOISSEY

M. SIMON Ludovic responsable foncier de la carrière présente un avenant au contrat de fortage du 3 mars 2015.

L'ONF est représenté par Mme PIANNET Julie Responsable du triage de Moissey en remplaçant de Mr GUESPIN (responsable foncier). Mr Lenoble regrette l'absence de ce responsable.

Un échange s'installe avec le conseil Municipal sur ce contrat et les relations carrière / commune d'Offlanges en général.

A la suite d'une consultation des relevés de propriété de 2021 fournis par le service des impôts foncier de Dole, il apparaît que les parcelles N°111, 115 et 116 section ZE sises sur le territoire de la commune d'OFFLANGES ne sont pas identifiées comme étant les propriétés de l'exploitant mais celle de la commune. L'exploitant s'est donc rapproché de la commune pour régulariser cette situation par un nouvel avenant au contrat.

Avenant N°2 : modification sur la désignation des parcelles.

« La commune accorde à l'exploitant, ou à toute société qu'il se substituerait, selon l'autorisation d'exploiter la carrière, pour une durée indiquée à l'article 3, un droit de fortage (au sens des articles L332-1 et suivant du code minier et des textes pris pour leur application) en vue d'extraire des matériaux sur les parcelles concédées.

Modification sur le calcul de l'élément variable Rc

Les parties conviennent de modifier pour partie l'article 15 du contrat comme suit :

Le passage « Vc = nombre de tonnes de matériaux extrait au cours de l'année considérée. » est annulé et remplacé par « Vc = nombre de tonnes de matériaux vendus au cours de l'année considérée et ayant été extraits sur les parcelles identifiées à l'article 1 du contrat.

Le Conseil Municipal se prononce à 8 voix pour et 3 contre pour la modification de ce contrat de fortage.

3. PROJET HALLE DU TERRAIN DE SPORT

Le Cabinet d'Architecture BASAL en charge du projet propose l'avant-projet définitif au Conseil Municipal, compte tenu des dernières préconisations faites.

Le projet consiste en la construction d'une halle de 70m² équipée d'un sanitaire et d'une surface de rangement.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour la proposition effectuée.

4. Parcelle AB 391

M DESCHAMPS Jimmy souhaite acquérir le morceau de parcelle communale AB 391 de 14m² situé proche de la parcelle 277 dont il est propriétaire, derrière la salle des fêtes. Le Conseil Municipal se prononce à 10 voix pour et 1 abstention pour la vente de ce terrain au prix de 15€ le m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

5. Questions diverses

ONF : MME PIANNET informe le Conseil Municipal que les grumes de chêne vente par adjudication 150 mètres cubes de grumes à la vente ; + 100 mètres cube de grumes parcelles 25/26 + 100 mètres cube en bois de chauffage (bucheron)

Bois de chauffage : 200 mètres cube, environ 300 stères sur les parcelles 21/22

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h.

